

## ROBERT D'ARBRISSEL ET GEOFFROY DE VENDÔME.

Parmi ces grandes figures de pieux cénobites et de savants docteurs que le Moyen Âge offre à notre vénération, Robert d'Arbrissel occupe une place à part. La nouveauté de ses doctrines, l'incroyable puissance de sa parole, l'organisation singulière de l'institut monastique qu'il a fondé, et qui, dans l'univers chrétien, a été sans exemple et sans imitateurs, tout dans son caractère et dans ses actes le distingue de ses contemporains et en fait un de ces génies excentriques qui ne peuvent être bien compris s'ils ne sont l'objet d'une étude spéciale.

Il était né vers 1060<sup>1</sup>, aux environs de Rennes, dans un village dont il a pris le nom, et de parents pauvres et obscurs, comme il le dit lui-même dans le touchant discours qu'il prononça à son lit de mort. Dom Lobineau cite un passage d'un manuscrit de Rennes dont il semblerait résulter que Robert était fils d'un prêtre<sup>2</sup>. Ce fait n'aurait rien d'étonnant ; car, en Bretagne, à cette époque, beaucoup d'ecclésiastiques entretenaient des concubines avec lesquelles ils vivaient dans une union que l'exemple et la coutume avaient presque assimilée aux mariages légitimes. On expliquerait ainsi comment il aurait pu, quoique pauvre, recevoir de son père les premiers éléments de l'instruction. Une fervente piété et un énergique amour de l'étude se manifestèrent en lui dès sa première enfance. Tout jeune encore, il quitta le pays à demi barbare où il était né, et vint chercher dans les écoles de Paris les leçons d'illustres professeurs qui voyaient dès lors se presser autour de leurs chaires une studieuse jeunesse accourue de toutes les contrées de l'Europe. Il est probable qu'il étudia sous Anselme de Laon avec Guillaume de Champeaux, le célèbre maître d'Abailard<sup>3</sup>. Bientôt il réussit à se faire distinguer dans la foule de ses condisciples, et au bout de quelques années il fut cité parmi les plus brillants élèves de ces écoles fameuses d'où sortit le mouvement de renaissance littéraire et philosophique qui marqua la fin du onzième siècle et les premières années du douzième.

Sa réputation se répandit jusque dans son pays natal, et le diocèse de Rennes devint fier de l'enfant dont il avait méconnu les commencements obscurs. Cette église avait alors pour évêque Silvestre de la Guerche, issu d'une illustre famille, et qui, après avoir fait la guerre au duc de Bretagne, Conan II, avait fini par devenir son chancelier et son premier ministre. Tout absorbé par les soucis de la politique, ce prélat

<sup>1</sup> Je ne sais sur quel fondement les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* ont fait naître Marbode, l'ami de Robert, en 1047. Suivant le témoignage précis de son contemporain Baldric, évêque de Dol, il étudia à Paris sous le pontificat de Grégoire VII, de 1073 à 1086. L'âge des études étant ordinairement de quinze à vingt-cinq ans, cette date reporte la naissance de Robert de 1055 à 1060.

<sup>2</sup> *Robertus presbyteri filius ex presbyteris oriundus (Vita Roberti ms.)*. Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, liv. IV. Cet historien est le seul qui cite ce passage probablement extrait d'un manuscrit de la vie de Robert par Baldric, archevêque de Dol. Cependant, on ne le trouve pas dans le texte de sa vie, publiée par les Bolandistes, et ce texte même semble indiquer que Robert était paysan de naissance, *indegna et colonus*. Lui-même, à son lit de mort, ne parla que de la pauvreté de ses parents *Annectebat his qualiter Deus omnipotens ex quodam seniculo et ex quadam pauperula muliere eum nasci fecerit. (Vita Roberti auct. Andrea monacho, c. 40.)*

<sup>3</sup> Anselme de Laon enseigna à Paris de 1076 à 1089.

guerrier était peu lettré, comme la plupart de ses compatriotes <sup>4</sup>. Il sentit la nécessité d'avoir auprès de lui un ecclésiastique digne de sa confiance, et qui pût suppléer à ce qui lui manquait. Comme le jeune docteur <sup>5</sup> n'était pas moins renommé, pour ses vertus que pour sa science, il le fit venir de Paris, lui donna le titre d'archiprêtre et se reposa presque entièrement sur lui de l'administration de son diocèse.

Lorsque Robert, à peine âgé de vingt-cinq ans, accepta cette lourde charge, il connaissait depuis longtemps les vices qui déshonoraient le clergé breton, la profonde ignorance des clercs, leur vie scandaleuse, leurs habitudes de simonie et d'abjection. La plupart des églises étaient possédées par des seigneurs laïques qui en affermaient les bénéfices au plus offrant, et, comme nous l'avons déjà dit, beaucoup de prêtres vivaient dans un concubinage autorisé, élevant des enfants qui leur succédaient dans les fonctions cléricales <sup>6</sup>. Sous ce double rapport, l'état du clergé en Bretagne et en Normandie au onzième siècle ressemblait assez à celui de l'Église actuelle d'Angleterre. Robert résolut de réformer tous ces désordres dont il aurait eu des exemples dans sa propre famille, si l'on en croit la tradition rapportée par dom Lobineau. Avec une inflexible fermeté, il combattit les vices, réprima les scandales, arracha les églises des mains des laïques, et força les clercs à se courber sous le joug de la discipline. Néanmoins, on comprend que cette lutte intrépide contre tous les abus dut lui susciter de nombreuses inimitiés. Aussi, lorsqu'au bout de quatre ans la santé de l'évêque, dont la confiance le soutenait, vint à s'affaiblir, les haines se soulevèrent contre lui avec tant de violence, qu'il se vit contraint de céder à l'orage et de s'exiler encore de sa patrie <sup>7</sup>.

Il se retira à Angers, où existaient des écoles florissantes dont la réputation égalait presque celle des chaires de Paris. A l'époque où

<sup>4</sup> *Non muttum litteratus*, dit Baldric. En 1065, Silvestre, seigneur de la Guerche et de Pouancé, avait soutenu un siège dans cette dernière ville contre le duc Conan II ; il fut élu évêque en 1071.

<sup>5</sup> Le titre de docteur, donné à Robert par ses contemporains, ne doit pas s'entendre d'un grade universitaire, car le doctorat ne commença à être conféré dans l'université de Paris que vers le milieu du douzième siècle.

<sup>6</sup> « Des évêques de Vannes, de Rennes, de Quimper, de Nantes ont été mariés, et pendant leur épiscopat, ont eu des enfants qui furent ensuite, comme leurs pères, évêques et mariés. Les femmes des ecclésiastiques prenaient publiquement la qualité de *prêtresses*. Les cures étaient héréditaires dans ces familles. » (Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, liv. III.). Ce fut seulement au concile de Nantes, en 1127, qu'il fut défendu aux curés de Bretagne de laisser leurs bénéfices à leurs fils.

<sup>7</sup> Baldric, contemporain de Robert, dit positivement qu'il remplit pendant quatre ans les fonctions d'archiprêtre auprès de l'évêque de Rennes et qu'il les quitta à la mort de ce prélat. Or, Silvestre de la Guerche mourut en 1095. Robert n'aurait donc été appelé par lui qu'en 1091. Mais ces dates s'accordent difficilement avec ce que Baldric dit plus loin du séjour d'environ deux ans que Robert fit à Angers et de sa retraite dans la forêt de Craon, d'où il ne sortit que sur l'ordre du pape Urbain II, lorsque ce pontife vint à Angers, en février 1096. Il faut donc supposer que Robert quitta Rennes un peu avant la mort de l'évêque, en 1093 ou 1094 ; on aurait alors l'intervalle nécessaire pour son séjour à Angers et son établissement dans la forêt de Craon, où il paraît qu'il resta fort peu de temps. Dans ce cas, il aurait été appelé par Silvestre de la Guerche vers 1089. Mais ce serait se mettre tout à fait en contradiction avec Baldric, que de reculer la date de son départ de Rennes jusqu'en 1089, et celle de son établissement dans la forêt de Craon jusqu'en 1091, comme l'ont fait les auteurs de l'*Histoire littéraire* d'après le P. de la Mainferme.

Robert y arriva, ces écoles étaient dirigées par Marbode, qui fut un des plus savants et des plus féconds écrivains de son temps. Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme, Angevin de naissance, s'était formé sur les mêmes bancs, et se plaisait à venir habiter dans sa ville natale le prieuré que l'abbaye de la Trinité y possédait. Robert passa deux ans à Angers et y connut ces hommes éminents qui restèrent ses amis fidèles.

Il semblait livré tout entier à l'étude et à la prédication. Mais son âme pieuse et tendre aspirait en secret à la vie ascétique, et sous la robe du docteur il portait une ceinture de fer<sup>8</sup>. Enfin, poussé vers la solitude par un attrait irrésistible, il se déroba à l'attachement de ses amis, à l'empressement de ses auditeurs, et se réfugia dans la forêt de Craon pour y vivre en ermite, soumis aux plus dures austérités. Son cilice était tissu de soies de porc, il couchait sur la terre au milieu des bois, ne mangeait que des herbes sauvages, et faisait sa barbe sans eau, ajoute son biographe<sup>9</sup>. Mais, quelque cachée que fut sa retraite, ses admirateurs surent bientôt la découvrir.

C'était pendant son séjour à Angers qu'il avait commencé à manifester cet admirable talent de parole qui a laissé dans l'esprit de ses contemporains une impression si profonde. Ils ne savent quels termes employer pour exprimer l'enthousiasme que leur causait cette éloquence inspirée. Abailard l'appelle le *Héraut du Christ*; d'autres le nomment *l'Organe du Saint-Esprit*, le *Vicaire du Très-Haut*. Pierre, évêque de Poitiers, parle du *tonnerre de ses saintes exhortations*. Baldric, archevêque de Dol, dit qu'il y avait en lui un *parfum de l'éloquence divine*, et que sa parole était un *rayon de soleil d'Orient, une étoile lumineuse* qui dissipait les ténèbres de l'ignorance<sup>10</sup>.

Au Moyen Age, époque d'exaltation naïve et de fortes convictions, la parole produisait des effets que nous ne pouvons plus comprendre. C'était le temps où la prédication d'un simple ermite entraînait l'Europe entière à la conquête de la Palestine. Sur un théâtre plus restreint, l'éloquence de Robert exerça une influence presque aussi merveilleuse.

Les jeunes gens avides de religieuses émotions qui se pressaient autour de lui à Angers, ne purent se résigner à ne plus entendre sa voix. Ils le suivirent jusqu'au désert, et, pour recueillir les paroles qui tombaient de sa bouche, ils s'associèrent à la vie presque sauvage qu'il menait dans la forêt de Craon. Ne pouvant les décider à s'éloigner de lui, Robert leur donna une règle de vie, un canon, comme on disait alors, et pria le seigneur de Craon de lui accorder en propriété un espace de

<sup>8</sup> In biennio quo ille illa ferruginea veste carnem domabat, delicatis desuper tegebatur pannis. (*Vita Roberti*, auct. Baldrico). Baldric ne dit pas précisément que ces deux ans se soient passés à Angers; on pourrait donc réduire la durée de son séjour dans cette ville pour la concilier avec les difficultés chronologiques que nous avons discutées plus haut.

<sup>9</sup> Pilis porcorum cilicium induere, barbam sine aqua radere, lectisternium praeter humum vix nosse. (*Vita Roberti*, auct. Baldrico). Pascebat fauces gramine, corda Deo. (Épithaphe de Robert par Hildebert, évêque du Mans).

<sup>10</sup> Egregium illum praeconem Christi. (Abelardi epist. 2 1). Tonitruo sanctae eshortationis plures tam viros quam mulieres a seculari luxu revocans. (Charte de Pierre, évêque de Poitiers, en 1106). Ille siquidem Robertus solis orientalis radius, Lucifer irreverberatus, predicator potestativus, occidentalem orbis plagam irradiavit. (*Vita Roberti* auct. Baldrico).

terrain suffisant pour construire des logements à ses disciples. Ce fut l'origine de l'abbaye des chanoines réguliers de la Roë, de *Rota*<sup>11</sup>.

Pendant qu'il était occupé à poser les bases de ce nouvel établissement, le pape Urbain II vint en France prêcher lui-même la première croisade. En voyageant de province en province, il arriva à Angers le 10 février 1096, et s'y arrêta pour consacrer l'église de Saint-Nicolas. Pendant son séjour, il entendit parler de Robert d'Arbrissel, et voulut voir cet homme extraordinaire qui préoccupait si vivement l'attention publique. Il l'envoya chercher et le pria de prêcher en sa présence. Robert n'osa se refuser à l'ordre du chef suprême de l'Église. Il parla devant la foule immense que la présence du souverain pontife avait attirée à Angers, et surpassa encore ce qu'on avait attendu de lui. Urbain II fut frappé des grands effets de cette éloquence émouvante ; il commanda au solitaire de la Roë de renoncer à la vie d'anachorète et de se consacrer entièrement à la prédication ; et afin que rien ne pût entraver les efforts de son zèle, il lui conféra le titre de missionnaire apostolique avec le pouvoir de prêcher librement dans tout le monde chrétien.

Robert obéit à la voix du souverain pontife. Après avoir pris l'avis de son évêque, il réunit une dernière fois ses compagnons de la forêt de Craon pour leur adresser de touchants adieux, et se séparant d'eux avec peine, il se voua résolument à la tâche glorieuse et pénible qui lui était imposée. Parmi ses pieux amis, deux surtout, Bernard de Ponthieu et Vitalis de Mortain, lui étaient attachés par les liens de l'affection la plus tendre. Tous deux se sont depuis rendus célèbres comme fondateurs de grandes abbayes : Bernard a créé celle de Tiron dans le Perche chartrain, Vitalis celle de Savigny sur les confins du diocèse d'Avranches. Ces deux hommes d'élite lui parurent propres à le seconder dans sa mission ; il les emmena avec lui, et tous trois se mirent à parcourir l'Anjou, la Touraine et le Poitou, marchant pieds nus à l'aventure, n'attendant que de la Providence le pain de chaque jour et prêchant partout la parole de Dieu<sup>12</sup>.

Leur zèle fut récompensé par des succès inouïs. Dans tous les lieux où ils passaient, les populations se pressaient autour d'eux et les suivaient à leur départ pour les entendre encore. Ce cortège immense, qui se

---

<sup>11</sup> La charte de concession du terrain sur lequel s'éleva l'abbaye de la Roë ne fut ratifiée qu'au concile de Tours, en 1096. Il semble résulter de là que l'établissement de Robert dans la forêt de Craon était alors très récent.

<sup>12</sup> *Vita Bernardi*, auct. Goffrido, c. 24. Mabillon dit que Bernard, après avoir quitté le monastère de Saint-Savin, où l'on voulait le faire abbé, mena pendant trois ans la vie d'anachorète, d'abord avec un ermite nommé Pierre, puis avec Robert d'Arbrissel et Vitalis ; mais qu'au bout de trois ans, les religieux de Saint-Savin ayant découvert sa retraite, et voulant toujours le forcer à être leur abbé, il se réfugia dans une île déserte, sur les côtes de la Bretagne. Mabillon place ce dernier fait sous la date de 1097 ; ainsi Bernard aurait quitté son couvent vers 1094, et aurait pu rejoindre Robert d'Arbrissel dans la forêt de Craon en 1095. Mais Mabillon ajoute qu'il passa trois ans dans son île, que de là il alla retrouver l'ermite Pierre, et qu'enfin Raynald, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, l'attira dans son monastère, où il le fit prieur et le désigna pour son successeur ; quatre mois après, Raynald mourut, et Bernard, lui ayant succédé, assista au concile de Poitiers comme abbé de Saint-Cyprien, au mois d'octobre 1100. Il est évident que, pour placer tous ces faits entre les deux dates fixes de 1097 et 1100, il faut réduire le séjour de Bernard dans l'île déserte à un an au plus.

grossissait à chaque station, donnait à leur marche à travers les campagnes l'aspect d'une pompe triomphale. Les femmes surtout ne pouvaient résister aux douces et pathétiques exhortations de Robert d'Arbrissel ; c'étaient elles qui formaient le plus grand nombre dans les bandes enthousiastes attachées à ses pas. La noble dame quittait son château, la paysanne sa chaumière, la jeune fille ses parents, la courtisane même ses honteux plaisirs pour errer à la suite de ce divin semeur de paroles, comme l'appelle son biographe<sup>13</sup>. Rien ne pouvait les éloigner de lui, et leur nombre croissant toujours, il se vit forcé de leur consacrer tous ses moments, laissant à Bernard et à Vitalis le soin d'évangéliser les hommes<sup>14</sup>. L'entraînement général donnait à ces ardents missionnaires une force supérieure à toutes les puissances. Au concile de Poitiers, où le roi Philippe I<sup>er</sup> fut excommunié pour son union adultère avec Bertrade, comtesse d'Anjou, qu'il avait enlevée à son mari, ils bravèrent les violences du duc d'Aquitaine, qui craignait pour lui les mêmes censures, et restèrent seuls intrépides à côté des cardinaux, devant une populace furieuse, tandis que les pères du concile se dispersaient frappés de terreur<sup>15</sup>.

Cependant, à mesure que la foule de leurs sectateurs s'augmentait, le désordre s'y introduisait de plus en plus. Les hommes et les femmes mangeaient ensemble et couchaient par bandes dans les champs, les missionnaires se tenant au milieu d'eux et les éveillant de temps à autre pour prier à haute voix<sup>16</sup> ; comme ils ne vivaient pour la plupart que de la charité publique<sup>17</sup> ils étaient fort à charge aux lieux où ils passaient, et il en résultait des plaintes et des scandales. Robert comprit qu'il ne pouvait continuer sa vie nomade en traînant après lui cette multitude confuse, et que le seul moyen d'y rétablir l'ordre était de la fixer quelque part en lui imposant une discipline régulière, comme il avait fait pour ses compagnons dans la forêt de Craon. Son premier soin fut de séparer les sexes. Bernard et Vitalis le quittèrent emmenant avec eux la plupart des hommes dont ils peuplèrent dans la suite leurs monastères de Tiron et de Savigni. Un autre de ses disciples, Ingelger, en conduisit un certain nombre dans les forêts de la Bretagne<sup>18</sup>. Tous les jours, de nouveaux

<sup>13</sup> *Dei seminiverbius. (Vita Roberti, auct. Baldrico, c. 14). Multi confluebant homines cujuslibet conditionis ; conveniebant mulieres pauperes et nobiles, viduae et virgines, senes et adolescentes, meretrices et masculorum aspernatrices. (Ibid.)*

<sup>14</sup> *Cum Robertus feminarum communi labore ad meliora conversarum sollicitudinem gereret, Bernardus vero et Vitalis maribus propensius prouiderent. (Guillaume de Newbridge, lib. 1, c. 15.)*

<sup>15</sup> *Vita Bernardi, auct. Goffrido, c. 23.*

<sup>16</sup> *Has non solum communi mensa per diem, sed et communi accubitu per noctem dignaris, ut referunt, accubante simul discipulorum grege, ut inter utrosque medius jacens, utriusque sexui vigiliarum et somni leges praefigas. (Epist. Marbodi ad Robert.)*

<sup>17</sup> *Tel était encore l'état des choses dans les commencements de leur établissement à Fontevraud. Inspiravit Deus omnibus indigenis circum habitantibus quatenus quotidianum eis miserint edulium, quotidianum eis praeparaverint epulum. (Vita Roberti, auct. Baldrico, c. 19.)*

<sup>18</sup> *On cite encore, parmi les disciples de Robert, Raoul de la Fustaye, qui fonda l'abbaye de Saint-Sulpice en Bretagne ; Robert de Loc-Renan, qui devint évêque de Quimper ; Giraud de Salles, qui bâtit l'abbaye de Cadoin en Périgord ; Alleaume, fondateur du monastère d'Estival en Charnie dans le Maine. Cette simple nomenclature*

détachements se séparaient de la masse et parcouraient le pays pour leur compte. On les voyait errer par groupes, vêtus de gris, portant de longues barbes, et marchant pieds nus, surtout dans les villes, à ce que prétendait la médisance. Si on leur demandait qui ils étaient et d'où ils venaient, ils répondaient fièrement : Nous sommes les disciples du Maître<sup>19</sup> ! Ce mot, pour eux, résumait tout.

Robert ne garda avec lui qu'un petit noyau de ses meilleurs disciples, et toutes les femmes, dont le nombre, suivant son biographe, s'élevait à plus de deux mille<sup>20</sup>. Cette bande, encore si nombreuse, fut conduite par lui sur les confins des trois provinces du Poitou, de la Touraine et de l'Anjou, dans un bois sauvage qui n'était habité que par des voleurs, et où coulait une source d'eau vive appelée la Fontaine d'Evraul, *fons Ebraldi* du nom, à ce qu'on croit, d'un de leurs chefs. Il obtint facilement du seigneur du lieu la concession de ce terrain inculte<sup>21</sup>, et les hommes qui étaient restés avec lui furent employés sous sa direction à construire des cabanes pour loger les femmes et à défricher des terres pour les nourrir.

Ce fut alors que, sous l'impression des singulières circonstances dans lesquelles il se trouvait, il conçut, pour la première fois, l'idée de former une vaste congrégation de femmes auxquelles serait adjoint un petit nombre d'hommes pour les protéger et les servir. Cette étrange organisation fut appliquée par lui à tous les établissements qu'il fonda dans la suite. C'étaient toujours des couvents de femmes ayant auprès d'elles des moines voués à leur service et soumis à l'autorité de l'abbesse, qui dirigeait toute la communauté. Robert lui-même ne voulut jamais prendre le titre d'abbé ; il se contenta de celui de maître, *magister*, que la voix publique lui avait décerné, ou de procureur des religieuses, *monialium procurator*. Il exigeait de ses disciples le vœu de soumission et d'obéissance envers leurs sœurs les religieuses, et leur proposait l'exemple de saint Jean l'évangéliste qui, depuis la mort du Sauveur, resta constamment attaché à la vierge Marie, comme le plus soumis des fils et le plus fidèle des serviteurs<sup>22</sup>.

montre assez quelle impulsion les prédications de Robert donnèrent à la vie monastique.

<sup>19</sup> Tuorum autem proselytorum tantus est numerus, ut eos gregatim videamus per provincias discurrentes, barbarum prolixitate notabiles, bigerricis vestibus adopertos, qui per agros, ut dicitur, calceati, in urbibus vero et in vicis, nudis pedibus gradiuntur, a quibus si quaeritur causa, homines Magistri esse respondent. (Epist. Marbodi ad Robertum). Robert lui-même donnait à ses disciples le nom de *pauvres du Christ* : Hos alio nolebat censerì vocabulo, nisi pauperes Christi. (*Vita Roberti*, auct. Baldr., c. 19).

<sup>20</sup> Servos et ancillas Dei plus quam ad duo vel circiter tria millia congregavit. (*Vita Rob.*, auct. Baldr., c. 24).

<sup>21</sup> Cette donation est relatée dans une charte de l'évêque de Poitiers, de l'année 1106. D'après la chronique de Tours, l'établissement de Robert à Fontevraud suivit de près le concile de Poitiers, qui se tint le 18 novembre 1100. On peut donc rapporter la fondation primitive de la communauté aux premiers mois de l'an 1101.

<sup>22</sup> Deliberate vobiscum, dum adhuc vivo, utrum permanere velitis in vestro proposito, ut scilicet pro animarum vestrarum salute obediatis ancillarum Christi praecepto. Scitis enim quia quaecumque Deo cooperante alicubi aedificavi, earum potentatui atque dominatui subdivi. (Orat. Roberti ad discipulos in ejus *Vita*, auct. Andrea).

Dans la disposition de son premier campement, il assigna aux hommes un quartier séparé et éloigné de celui des femmes, puis il établit parmi les femmes elles-mêmes des divisions basées sur leur condition et leur vie antérieure<sup>23</sup>. En effet, dans cette multitude qui avait tout quitté pour le suivre, il y avait des personnes de tout âge, de toute classe, de tout caractère. On y voyait, d'un côté, de pieuses matrones, des veuves, des femmes mariées même<sup>24</sup>, renonçant au monde, dont elles avaient éprouvé les joies passagères et les longues douleurs ; de l'autre, de jeunes vierges fuyant les plaisirs qu'elles n'avaient pas connus et abritant dans la solitude leur chaste inexpérience ; enfin, des pécheresses qui voulaient abjurer leurs désordres et les expier par les austérités du cloître. Car Robert d'Arbrissel ne refusait personne, pas même les filles de joie et les incestueuses, pas même les lépreux et les lépreuses, auxquels il fallait aussi des quartiers à part<sup>25</sup>.

Pendant sa vie errante, quand des femmes de mœurs déréglées s'attachaient à lui, il s'empressait de les séparer de la masse en les consacrant au service des hôpitaux ou en les enfermant dans les premières cellules monastiques qu'il trouvait sur son chemin<sup>26</sup>. Mais il en résulta de graves inconvénients. Livrées à elles-mêmes, éloignées de la puissante parole qui avait inspiré leur conversion subite, ces femmes tombaient dans le désespoir ou revenaient à leurs premiers penchants. Il y en eut qui accouchèrent dans les cellules où on les avait emprisonnées, d'autres qui s'échappèrent en escaladant les murailles<sup>27</sup>. Ce fut ce qui détermina Robert d'Arbrissel à les garder auprès de lui, en les tenant isolées et soumises à une surveillance sévère. Il ne voulut pas que les trois classes établies dans sa communauté se confondissent même au pied des autels. Chacune eut un lieu de prières séparé. Pour les vierges et les matrones, il éleva une église consacrée à Marie ; les repenties eurent une chapelle dédiée à sainte Madeleine, et l'oratoire des lépreux fut placé sous l'invocation de saint Lazare. On peut donc dire que la communauté se composait à l'origine de trois établissements distincts, un couvent, un pénitencier, un hôpital. Dans la suite, de vastes bâtiments remplacèrent les cabanes de branchages, et de superbes basiliques succédèrent aux chapelles couvertes de chaume ; mais il y eut toujours à Fontevraud les

<sup>23</sup> Divisi sunt homines a mulieribus, et seorsum in locis remotioribus praeparatae sunt eis domus. Mulieres iterum segregavit sagax magister ab invicem, et rursus per cellas et cuneos distinxit eas... In claustro majori plus quam trecentas insimul locavit ; alias vel centenas, vel sexagenas, vel per alterius quantitatis turmas commendavit. (*Vita Rob.*, auct. Bald., c. 20).

<sup>24</sup> On ne peut guère douter que, parmi les religieuses de Robert d'Arbrissel, il n'y eût des femmes mariées qui s'étaient retirées du monde, sans doute avec le consentement de leurs maris. La supérieure du couvent d'Orsan, en Berry, où il mourut, était femme d'Alard, seigneur du lieu, et Robert la pria lui-même d'intercéder auprès de ce seigneur pour qu'il ne s'opposât pas au transport de son corps à Fontevraud. (*Vita Roberti*, auct. Andrea).

<sup>25</sup> Nec incestas, nec pellices refutabat, leprosos nec impotentes. Leprosis enim et suas mansiunculas et monachalia claustra construxit. (*Vita Rob.*, auct. Bald., c. 22).

<sup>26</sup> In diversis locis et in diversis regionibus non parvum te asserunt habere numerum feminarum per xenodochia et diversoria divisarum, quas maribus non impune pernixtas ad pauperum et peregrinorum obsequia deputasti. (Epist. Marbodi ad Robertum).

<sup>27</sup> Aliae, urgente partu, fractis ergastulis elapsae sunt ; aliae in ipsis ergastulis pepererunt. (Ibid.)

trois divisions que nous venons d'indiquer et les trois églises sous les mêmes invocations. Seulement, les deux dernières divisions perdirent leur destination primitive et finirent par ne plus servir que de retraite et d'infirmerie pour les religieuses âgées ou malades.

On comprend que, dans leur première formation, ces trois sections ne pouvaient être soumises au même régime, à la même discipline. Les matrones, ces femmes mûries par l'expérience et fortifiées par de longues habitudes de piété, avaient toute la confiance du maître, et dirigeaient avec lui la pieuse colonie. Les jeunes vierges n'avaient besoin que d'être soutenues par de sages conseils et de douces exhortations. Aux pécheresses il fallait un règlement sévère, une vie de pénitence et d'austérités pour éprouver leur résolution et assurer leur repentir. Quelque chose de semblable se passe encore, de nos jours, dans les établissements connus sous le nom de refuges ou de maisons du Bon Pasteur. On y voit réunies dans une même enceinte, mais logées dans des quartiers séparés et soumises à des règles différentes, les vénérables religieuses qui se sont vouées à la pénible tâche de retirer de la fange du vice leurs sœurs égarées ; des jeunes personnes pures encore, mais qui trouvent dans les murs du couvent un abri contre les dangers auxquels leur beauté et leur dénuement les exposent ; enfin, des filles corrompues qu'il faut ramener au bien par le travail et l'abstinence.

Si l'on envisage sa composition, la communauté de Fontevraud était dans le principe un véritable refuge organisé sur une grande échelle. Elle avait les avantages et les inconvénients de ces maisons religieuses que le mélange de leur population a toujours exposées plus que les autres aux attaques de la calomnie. C'est ce qui dut arriver à Robert d'Arbrissel lui-même, surtout dans les commencements de son entreprise. Beaucoup d'âmes faibles, entraînées à sa suite par la contagion de l'enthousiasme, le quittaient dès qu'elles étaient revenues de l'espèce d'ivresse morale où sa parole les avait jetées, et, pour justifier leur défection, elles accumulaient les griefs vrais ou faux contre lui et contre la partie de son troupeau qui lui était restée fidèle. De là ces rumeurs injurieuses qui, répandues au loin, affligeaient les amis de Robert et dont l'écho est venu jusqu'à nous dans deux lettres remarquables, écrites, l'une par Marbode, l'ancien directeur des écoles d'Angers, devenu évêque de Rennes, l'autre par Geoffroi, abbé de la Trinité de Vendôme.

De ces deux lettres, celle de Marbode est évidemment la première en date. Elle a dû être écrite lorsque Robert menait encore la vie errante du missionnaire ; car il y est question de l'effet que produisaient la foule de ses disciples et leur extérieur bizarre à son entrée dans les villes, de sa marche à travers les campagnes et des lieux divers où il renfermait les femmes repenties, toutes choses nécessairement antérieures à son établissement dans les bois de Fontevraud. Le savant évêque de Rennes lui reproche la singularité de son costume et l'excentricité de ses manières, qui lui donnaient l'apparence d'un fou<sup>28</sup> ; l'amertume des

<sup>28</sup> Quo igitur tibi, abjecto habitu regulari, opertum ad carnem cilicio pertusoque birro, seminudo crure, barba proluxa, capillis ad frontem circumcisis, nudipedem pet vulgus incedere et novurn quidem spectaculum praeberere videntibus, ut ad ornatum lunatici solam tibi jam clavam deesse loquantur. (Epist. Marbodi).



invectives qu'il lançait contre le clergé et les seigneurs<sup>29</sup> ; l'abandon de sa profession de chanoine régulier et de la congrégation qu'il avait fondée lui-même dans la forêt de Craon<sup>30</sup> ; enfin, la facilité avec laquelle il admettait à sa suite toutes sortes de femmes, et la familiarité dangereuse de ses rapports avec elles. Il le rappelle au sens commun, *redi ad sensum communem*, et il termine en disant qu'il attendait de lui sur tous ces points des explications raisonnables, sans quoi il le jugerait exposé à une inévitable damnation<sup>31</sup>.

Parmi ces reproches, il y en avait un certainement injuste, celui d'avoir abandonné son monastère de la Roë, puisqu'il ne l'avait quitté qu'à regret et sur l'ordre exprès du pape. Les autres pouvaient être mieux fondés. Robert était un orateur populaire ; né dans la dernière classe de la société, il ne ménageait pas les vices des grands, et l'inflexible rigueur qui lui avait fait tant d'ennemis dans ses fonctions ecclésiastiques devait se refléter dans ses discours, qui n'en étaient que plus agréables aux masses. D'autres témoignages confirment ce que dit Marbode de l'étrangeté de son extérieur ; et c'est encore un moyen d'influence sur la multitude, qui se laisse surtout séduire par ce qui est extraordinaire et en dehors des habitudes régulières de la vie. Il n'est presque pas de réformateurs célèbres qui n'aient pu passer pour des fous aux yeux des hommes froids et sensés. Le tort que ses prédications faisaient au clergé n'était pas moins réel. Sur son passage, les églises paroissiales devenaient désertes, les curés restaient sans influence et les autels sans offrandes<sup>32</sup>. Il enseignait une doctrine dangereuse, que ses disciples exagérèrent encore, en précédant partout qu'on devait refuser l'obéissance aux prêtres vicieux et se retirer de leur communion. C'était rendre les masses juges de leurs guides spirituels. Marbode, dans deux lettres adressées à Ingelger, disciple de Robert, réfuta avec beaucoup de force et de bon sens cette opinion, qui avait été au quatrième siècle la base de l'hérésie des donatistes, et démontra qu'elle avait toujours été réprouvée par l'Église, qui prescrit le respect envers les supérieurs ecclésiastiques tant qu'ils n'ont pas été condamnés par une sentence régulière<sup>33</sup>.

Au reste, malgré la sévérité de ces reproches, il est facile de voir que Marbode n'avait point cessé de considérer Robert d'Arbrissel comme un digne ministre de Jésus-Christ, dont il répandait, dit-il, la

<sup>29</sup> Porro quod in sermonibus quibus vulgares turbas et imperitos homines docere soles, non tantum praesentium, ut decet, vitia reprehendis, sed etiam dignitatum crimina, quod non decet, enumeras, carpis, laceras... Hoc enim est non praedicare, sed detrahere. (Ibid.).

<sup>30</sup> De professione vitae canonicae et stabilitate loci prioris susceptaque cura regiminis super fratres ibi professos, quae omnia propter sorores diceris contempsisse (Ibid.).

<sup>31</sup> Super quo vel rationabilem a tua fraternitate petimus responsionem, vel certam tibi timemus damnationem (Ibid.).

<sup>32</sup> Videmus egentes presbyteros a suis desertos gregibus velut indigos, quibus se offerant, quorum se commendat orationibus, a quibus injunctionem poenitentiae accipiant, quibus solvant decimas vel primitias, qui omnes tuo se queruntur iudicio condemnatos. Videmus turbas ad te undique confluentes, tibi tuisque honores quos propriis debent pastoribus impendentes. (Ibid.)

<sup>33</sup> Marbodi epistolae 2 et 3. Ingelgerio servo Dei solitario et fratribus solitariam vitam secum agentibus. Il est juste d'observer que les prêtres condamnés par Robert et ses disciples étaient surtout les prêtres mariés, si nombreux alors en Bretagne.

bonne odeur en tous lieux ; et la lettre qu'il termine en se recommandant à ses saintes prières semble plutôt dictée par un vif intérêt pour la renommée du célèbre prédicateur que par les sentiments haineux auxquels on a voulu l'attribuer<sup>34</sup>. On peut même croire que ces sages avis ne furent pas sans influence sur la résolution que prit Robert de renoncer à sa vie errante et de se fixer dans un lieu désert, loin des regards du monde, avec la foule qui s'était attachée à ses pas. En effet, par cette décision il faisait cesser presque tous les désordres que Marbode lui avait signalés. L'agitation qu'on lui reprochait d'exciter dans les masses n'était plus entretenue ; les seigneurs et les curés ne pouvaient plus se plaindre qu'il leur enlevât leurs serfs ou leurs ouailles ; il ensevelissait avec lui dans la solitude les femmes qu'il avait volées au monde, suivant l'énergique expression de Geoffroy de Vendôme<sup>35</sup> ; mais il ne cherchait plus à provoquer de nouveaux entraînements, et les scandales causés par son existence nomade ne devaient plus se reproduire. Désormais commençait pour lui la tâche pénible de l'organisateur. Là devaient surgir encore d'immenses difficultés, que la lettre de Geoffroy de Vendôme nous révèle.

Depuis le séjour de Robert à Angers, Geoffroy s'était lié avec lui d'une étroite amitié ; et pourtant jamais il n'y eut de contraste plus parfait que celui qui existait entre ces deux hommes. Autant l'un était doux, onctueux, humble de cœur ; autant l'autre était fier, hautain, impérieux. Robert gagnait tous les cœurs par le charme de sa parole ; Geoffroy brisait toutes les résistances par son inflexible rigueur. Inexorable pour ses subordonnés, terrible pour ses ennemis, il était sévère même pour ses amis, qu'il réprimandait sans ménagement, pour les évêques dont il contestait l'autorité, pour les souverains pontifes auxquels il avait prouvé son dévouement en faisant douze fois le voyage de Rome, mais qu'il ne craignait pas d'avertir dans l'occasion par de sages conseils ou de sanglants reproches. C'était surtout à l'égard des femmes que l'opposition entre les deux amis devenait plus frappante. Animé d'une dévotion ardente envers la vierge Marie, Robert éprouvait pour le sexe le plus faible une sorte de compassion pieuse et de tendresse filiale. Geoffroy au contraire semblait avoir voué à ce sexe tout entier une haine implacable ; il le maudissait comme l'organe du démon et la source d'où tout le mal s'était répandu dans le monde<sup>36</sup>. Robert voyait dans la femme l'emblème de la Rédemption du genre humain, la personnification de la Vierge mère, écrasant le serpent sous son pied. Geoffroy n'y voulait voir qu'Eve la pécheresse perdant le premier homme, et par lui tous ses descendants.

<sup>34</sup> Il est probable que Marbode devait en grande partie à l'influence de Robert d'Arbrissel l'évêché de Rennes, auquel il fut promu pendant le concile de Tours, en 1096. Robert, au lit de mort, s'accusa d'avoir trempé dans la simonie à l'occasion de l'élection d'un évêque de Rennes. Cet évêque ne peut être que Marbode ; Silvestre de la Guerche, son prédécesseur, ayant été élu lorsque Robert était encore enfant.

<sup>35</sup> *Quas mundo furatus, lucrari Domino debueras.* (Epist. Gaufridi ad Robertum).

<sup>36</sup> *Sexus iste nostrum primum venenavit parentem, jugulavit Joamem Baptistam, inimicis suis fortissimum tradidit Samsonem. Vae sexui cui nec timor inest, nec verecundia, nec bonitas, nec amicitia, qui magis timeri potest cum amator quam cum odio habetur !* (Goffridi epist. 24, lib. 4).

Ces deux ordres si opposés d'idées et de sentiments se retrouvent dans toutes les paroles et dans tous les écrits qui nous sont restés d'eux. On peut donc se représenter facilement l'impression que durent produire sur un caractère tel que celui de Geoffroi l'étrange organisation appliquée par Robert d'Arbrissel à sa nouvelle communauté, la suprématie de la femme proclamée en principe et réalisée dans ses plus strictes conséquences, enfin les bruits infamants auxquels ces innovations extraordinaires avaient donné lieu. Pénétré d'une sainte indignation, il n'hésita pas à adresser à son ami cette vive mercuriale qui a été tant de fois citée, et dont nous reproduisons seulement ici les principaux passages : à Geoffroi, humble serviteur du monastère de Vendôme, à Robert, son frère chéri dans le Christ ; qu'il conserve la mesure de la discrétion et se contente de rester dans les bornes que les Pères de l'Eglise ont posées<sup>37</sup>.

« Vous savez, très cher ami, et votre amitié sait très bien, qu'il est de la faiblesse humaine de faire quelquefois le mal, mais qu'il n'appartient qu'à la présomption diabolique de refuser de se corriger quand on a mal fait. Ne faire jamais que ce qui doit être fait est la perfection angélique, à laquelle notre condition ne nous permet pas d'atteindre, tant que nous sommes ici-bas. Mais puisque nous ne pouvons avoir la perfection de l'ange, n'ayons pas au moins la présomption du diable. Je vous rappelle ces maximes, mon vénérable frère, parce que j'ai appris qu'il court sur votre compte des bruits sinistres d'après lesquels vous auriez fait et vous feriez encore des choses telles que, si elles sont vraies, il faut les réformer

<sup>37</sup> Texte de la lettre de Geoffroi d'après le ms. de Vendôme, auquel il manque la première partie :

Novit, carissime, et bene novit tua dilectio aliquid aliter agere esse humanae imperfectionis, et quod aliter actum est nolle corrigere diabolicae praesumptionis. In nullo agere praeter id quod est agendum, est angelicae perfectionis quam minime habere potest, quamdiu hic sumus, nostra conditio. Dum igitur non habemus perfectionem angeli, nullatenus habeamus praesumptionem diaboli. Haec idcirco, venerabilis frater, proposuimus quia te talia egisse et adhuc agere fama discurrante sinistra audivimus, quae, si vera sunt, ut nulla excusatione illa defendas, sed cum omni festinatione corrigas, tuam simplicitatem germanae caritatis visceribus commonemus. Audivimus enim quoniam circa sexum femineum quem regendum cepisti, duobus modis altero alteri prorsus contrario te ita sollicitum reddis, quod modo in utroque modum discretionis penitus excedis. Feminarum quasdam, ut dicitur, nimis familiariter tecum habitare permittis, quibus privata verba saepius loqueris et cum ipsis etiam et inter ipsas noctu frequenter cubare non erubescis. Hinc tibi (ici commence la partie conservée du ms.) videris, ut asseris, Domini salvatoris digne bajulare crucem cum exstinguere conaris male accensum carnis ardorem. Hoc si modo agis vel aliquando egisti, novum ac nunc usque inauditum sed infructuosum genus martyrii invenisti. Certe nec utile fieri nec aliquo modo fructuosum quod contra rationem noscitur esse presumptum... Illis si quidem (mulieribus) te semper sermone jucundum ostendis et alacrem actione omneque genus humanitatis exhibes nulla servata paritate. Aliis vero, si quando cum ipsis loqueris, semper locutione nimis durus appares, nimis districtus correctione. Illas etiam et fame et siti ac nuditate crucias, omni relicta pietate. Quod si ita est, in utroque vehementer offendis et modum totius discretionis transgredieris. Nam et erga illas nimium remissibiliter, et contra istas nimium penaliter agis. Duram valde provinciam regere cepisti, et quae suum rectorem saepissime traxit ad mortem. A muliere enim initium factum est peccati, et per illam moriuntur homines universi. Unde tibi ita prudenter ac simpliciter agendum est, ut te matrem pietatis gratia et patrem circa mulieres exhibeat disciplina, et quae minus non habebunt perfectionis, minus non habeant tuæ dilectionis. Non una a te plus diligi debet quam alia, nisi quae melior fuerit inventa... Vale et nos tuarum sanctarum precum, suppliciter precamur, participes effice.

en toute hâte, sans chercher aucune excuse pour vous défendre ; j'en conjure votre candeur par les entrailles de ma charité fraternelle ! J'ai entendu dire en effet que dans votre active sollicitude pour le sexe féminin, que vous avez entrepris de gouverner, vous suivez deux modes de conduite très opposés l'un à l'autre, mais qui excèdent également les bornes de la discrétion. Il est, dit-on, certaines femmes auxquelles vous permettez d'habiter familièrement avec vous ; on ajoute même que vous ne rougissez pas de coucher souvent pendant la nuit avec elles et au milieu d'elles, et par là vous croyez, ainsi que vous l'affirmez vous-même, porter dignement la croix du Sauveur, en vous efforçant d'éteindre les ardeurs de la chair si imprudemment allumées. Si vous agissez, si vous avez jamais agi ainsi, vous avez imaginé un nouveau genre de martyr inconnu jusqu'ici, mais infructueux ; car on ne peut tirer aucun fruit, aucune utilité de ce qui est contraire à la raison. Avec ces femmes, s'il faut en croire les bruits répandus, vous vous montrez toujours affable dans vos discours, gracieux dans votre maintien, et vous n'épargnez rien pour leur prodiguer toutes sortes de soins bienveillants. Quant aux autres, si vous leur parlez quelquefois, c'est avec une dureté excessive, une rigueur impitoyable ; vous les torturez même par la faim, la soif, la nudité, et vous ne leur témoignez jamais aucune compassion. S'il en est ainsi, des deux côtés vous commettez une égale offense, et vous passez les bornes de toute discrétion, avec les unes par un excès de relâchement, avec les autres par un excès de cruauté. Vous vous êtes chargé d'une rude tâche, et qui a souvent conduit à la mort ceux qui l'avaient entreprise. Car c'est par la femme que le péché est entré dans le monde, et c'est par elle que tous les hommes périssent. Agissez donc avec prudence et simplicité ; soyez pour ces femmes une mère par la grâce de la piété, un père par l'exactitude de la discipline. Que toutes celles qui sont égales en perfection aient dans votre affection une égale part, et si vous aimez l'une plus que l'autre, que ce soit seulement parce qu'elle s'est montrée meilleure. Adieu, et accordez-moi, je vous en supplie, une part dans vos saintes prières. »

Telle est cette lettre dont on a fait de si ridicules parodies. Sans doute elle porte l'empreinte d'une vive irritation ; mais on y voit pourtant que Geoffroi ne soupçonnait pas un instant la pureté de son ami. Il lui prodigue les témoignages d'estime et d'affection ; il commence en l'appelant son vénérable frère, son frère chéri, et termine en se recommandant à ses saintes prières. Tout ce qu'il craint, c'est que la simplicité de l'homme de Dieu ne l'aveugle et ne l'entraîne à sa perte. Il l'accuse d'imprudence et de témérité ; il s'exagère les dangers auxquels le pauvre missionnaire s'expose en vivant jour et nuit au milieu de trois cents femmes ; il ressent pour lui les souffrances de ce martyr de nouvelle espèce, de cette tentation incessante, plus difficile à braver que les grils, les tenailles et les ongles de fer des premiers persécuteurs du christianisme. Dans sa sollicitude fraternelle, il ne demande point d'explications, comme le sage et judicieux Marbode ; il repousse d'avance toute excuse. Le péril est pressant, il faut le fuir ; l'abîme est ouvert, il faut le fermer.

La réponse de Robert d'Arbrissel à son fougueux censeur n'est pas venue jusqu'à nous. Mais nous devons croire qu'elle était empreinte de cet esprit de douceur et d'humilité qui fut le trait caractéristique du pieux

fondateur de Fontevraud. Quant aux explications qu'il dut donner à Geoffroi, il semble que nous pouvons y suppléer en partie par les faits que nous connaissons. On remarquera que les reproches de l'abbé de Vendôme se résument en définitive dans l'inégalité du traitement dont Robert usait envers les femmes placées sous sa direction. Mais nous avons expliqué plus haut que cette inégalité était la conséquence inévitable de la composition de la communauté de Fontevraud à son origine, et qu'on la retrouve même de nos jours, jusqu'à un certain point, dans les maisons de refuge qui présentent des éléments à peu près identiques. Robert a pu répondre à Geoffroi que les distinctions établies par lui entre ses pénitentes n'étaient fondées que sur leurs antécédents ou leurs dispositions morales, et que, suivant son conseil, il n'aimait les unes plus que les autres qu'autant qu'elles étaient meilleures.

La lettre de Geoffroi fut probablement écrite vers 1101, dans la première année de l'établissement de Fontevraud, lorsqu'il n'y avait point encore de bâtiments réguliers, et que toute cette foule, qui dans la suite se réduisit et s'épura peu à peu, vivait dispersée sous des cabanes au milieu des bois. D'après les bruits que Geoffroi rapporte, il paraît que Robert d'Arbrissel résidait au milieu de ses religieuses préférées, c'est-à-dire dans le quartier consacré à la vierge Marie, et occupé par les pieuses femmes que leur âge, leur expérience, leur longue pratique de toutes les vertus, recommandaient à sa confiance. Leur nombre s'élevait dès l'origine à plus de trois cents, et toutes les circonstances de sa vie prouvent qu'il ne faisait rien sans les consulter ; il leur abandonnait presque entièrement les soins de l'administration matérielle, ne se réservant que la direction morale et prédication, qui fut toujours son occupation la plus constante<sup>38</sup>. Ce fut parmi elles qu'il choisit les deux abbesses nommées de son vivant, et il voulut même introduire dans sa règle un article spécial, pour qu'à l'avenir les abbesses de Fontevraud fussent prises parmi les veuves retirées dans le monastère, et non parmi les vierges qui s'y étaient consacrées dès leur jeunesse au service de Dieu<sup>39</sup>. Mais cette disposition était contraire à l'esprit et aux lois de l'Église, qui font de la virginité une condition essentielle de l'élection des supérieures de couvents de femmes. Elle fut abandonnée aussitôt après la mort du fondateur, et Fontevraud, pendant sept siècles d'existence, ne compta parmi ses abbesses que deux femmes mariées : Mathilde d'Anjou, fiancée au fils du roi d'Angleterre Henri 1<sup>er</sup>, devenue veuve à treize ans avant d'avoir été épouse, et Marie fille de Thibaut le Grand, comte de Champagne, et veuve d'Eudes duc de Bourgogne. Ces noms illustres disent assez que ces deux choix ne furent que de glorieuses exceptions.

C'étaient donc avec ses vénérables matrones que Robert avait souvent des entretiens particuliers ; c'étaient elles qu'il abordait avec un sourire affectueux, et qu'il entourait de soins et de prévenances. Il est

<sup>38</sup> *Vita Rob.*, auct. Bald., c. 21.

<sup>39</sup> Le moine André, son biographe, et qui paraît avoir été un de ses premiers disciples, nous a conservé le discours qu'il nous prononça à cette occasion, devant une assemblée de seigneurs laïques et de dignitaires de l'Église qu'il avait convoquée pour leur faire approuver ce statut. On voit que son principal motif était que les vierges élevées dans le cloître n'avaient point assez de connaissance du monde pour bien diriger les intérêts de la communauté.

possible même qu'il dormît au milieu d'elles, sous leurs toits de feuillage, et couché sur la terre dure, seul lit que l'on connût alors à Fontevraud. Tout dans la lettre de Geoffroi, jusqu'à ces détails scandaleux, peut avoir un fondement de vérité, et s'expliquer dans le sens le plus naturel et le moins condamnable. Lorsqu'il allait au contraire dans le quartier des repenties, il y portait toujours un visage austère, leur parlait rarement et en termes durs, et leur imposait des jeûnes, des privations qui mettaient à de rudes épreuves la sincérité de leur retour au bien.

On comprend maintenant combien cette différence de conduite prêtait à la calomnie de la part de ces femmes, jalouses des préférences dont elles n'étaient pas l'objet, et quel parti elles pouvaient en tirer lorsque, fatiguées d'un régime trop sévère, elles rentraient dans le monde pour y reprendre leur premier genre de vie. Cependant, si ces rumeurs injurieuses avaient pu alarmer au loin les amis de Robert, tels que Marbode à Rennes et Geoffroi à Vendôme, elles ne lui enlevèrent pas un seul moment l'estime de ceux avec qui il était plus immédiatement en rapport : de l'évêque de Poitiers, qui favorisa dès l'origine l'établissement fondé sur les confins de son diocèse ; du légat du pape qui, résidant à Poitiers, fut témoin de ces commencements difficiles ; enfin, des souverains pontifes eux-mêmes, qui accordèrent au nouveau monastère les bulles les plus honorables. Elles n'empêchèrent pas les dons d'affluer à Fontevraud, les filles des plus nobles familles de venir s'y ranger dans les rangs de la nouvelle milice sainte, et les princes d'y prodiguer leurs trésors<sup>40</sup>. Ce fut du vivant même de Robert d'Arbrissel que la munificence de Foulques, comte d'Anjou, permit de jeter les fondements de la magnifique église qui n'a été détruite que de nos jours, et où les rois d'Angleterre de la dynastie des Plantagenêts voulurent avoir leurs tombeaux.

L'influence morale que Robert d'Arbrissel savait prendre sur les femmes était si connue, que la plus célèbre pécheresse de ce siècle, la fameuse Bertrade, cette comtesse d'Anjou que le roi avait enlevée à son mari, voulut terminer sa vie dans la pénitence sous les rigides lois de ce fervent missionnaire de son sexe. Le roi Louis le Gros, après la mort de Philippe son père, fit bâtir pour elle, sur les confins du diocèse de Chartres, l'abbaye de la Haute-Bruyère, qui fut mise sous la direction de Robert et de ses religieuses. L'exemple de cette illustre pénitente est une preuve de plus à l'appui du caractère de maison de refuge que nous avons donné au couvent de Robert d'Arbrissel, et qui est suffisamment prouvé d'ailleurs par la consécration de l'église à sainte Madeleine, et par les détails que nous fournissent les écrivains contemporains. Dans la

<sup>40</sup> Mittebant in pauperrimi Fontelbradensis cenobii gazophylacium reges et consules larga donaria. Dabant principes et pene omnes quae videbantur necessaria. Alii sua dabant praedia, singuli quaecunque delegissent stipendia, uude factum est quatenus in brevi locus ille excreverit in domibus et oratoriis. (*Vita Rob.*, auct. Baldr., cap. 22). Dom Lobineau a donné la liste des nobles dames qui se retirèrent à Fontevraud, du vivant de Robert d'Arbrissel. On y remarque Agnès, comtesse de Châteaumeillant ; Agnès de Montreuil, parente du comte d'Anjou ; Angarde de Roannez ; la reine Bertrade ; Élisabeth de Montfort, sa sœur ; Mathilde, comtesse de Poitiers ; Ermengarde, duchesse de Bretagne. La première abbesse, Hersende, était sœur d'Hubert de Champagne et veuve de Guillaume de Montsoreau ; la seconde, Pétronille, était veuve du seigneur de Chemillé.

suite, comme nous l'avons vu, ce caractère disparut entièrement. Les femmes repenties sortirent de Fontevraud avec les lépreux ; il n'y eut plus qu'une communauté parfaitement régulière, l'une des plus riches et des plus respectées parmi les fondations du Moyen Age. Elle ne conserva des singularités de sa première origine que la soumission des religieux à l'abbesse : ce qui contribua à sa splendeur en faisant remettre presque toujours cette autorité inusitée entre les mains d'une princesse de sang royal. Cette transformation, qui subit de près la mort de Robert, est ce qui a fait perdre plus tard le véritable sens de la lettre de Geoffroi.

Loin de nuire à Robert d'Arbrissel, cette lettre lui fut utile comme l'avait été celle de Marbode. Nous avons vu que cette dernière le força probablement de renoncer à sa vie errante, à l'étrangeté de son costume et de ses manières, à la véhémence dangereuse de ses prédications. Il est encore plus vraisemblable que celle de Geoffroi lui fit réformer les vices primitifs de son organisation, et ne fut pas sans influence sur la sévérité de la règle qu'il introduisit à Fontevraud, lorsque les dons qu'il recevait de toutes parts l'eurent mis à même d'y établir des bâtiments réguliers et des clôtures infranchissables. Non seulement il sépara les hommes des femmes par des portes et des murailles, mais il prescrivit qu'aucun religieux n'entrerait jamais dans l'enceinte habitée par les religieuses, pas même pour leur donner le viatique ou l'extrême onction. Les religieux malades et l'abbesse elle-même, à l'approche de la mort, devaient se faire porter à l'église, seul lieu où le prêtre pût les approcher. Cette rigueur extraordinaire n'était-elle pas dans la pensée de Robert une sorte d'expiation des suppositions fâcheuses auxquelles trop d'abandon de sa part avait pu donner lieu ? On lui avait reproché de vivre trop familièrement avec ses religieuses ; il les séquestra de toute communication avec leurs directeurs, même de celles que nécessite l'administration des sacrements. On disait qu'il leur parlait trop souvent, il leur imposa un silence perpétuel ; mais c'était trop exiger de la faiblesse féminine, et cet article modifié dans les siècles suivants ne fut jamais pleinement exécuté <sup>41</sup>.

Ainsi la rédaction de sa règle corrigea tous les écarts auxquels son âme ardente avait pu l'entraîner d'abord. Fontevraud devint dès lors le modèle des couvents de femmes et obtint, avec la vénération des peuples, les éloges des plus grands personnages de l'Eglise <sup>42</sup>. Geoffroi lui-même, fier peut-être d'avoir contribué par son austère franchise à l'établissement de ce Marbode, resta pendant toute la vie de Robert son ami le plus dévoué, et après lui le plus zélé protecteur de Fontevraud, auquel il donna une partie du péage de Saint-Florent. Il ne manquait jamais de s'y arrêter dans les fréquents voyages qu'il faisait au delà de la Loire pour visiter les nombreux prieurés que l'abbaye de la Trinité possédait dans le Poitou et la Saintonge ; et dans une grave maladie il s'y fit porter pour être soigné par les pieuses filles de Robert d'Arbrissel.

---

<sup>41</sup> Ce fut un des nombreux adoucissements apportés à la règle primitive de Fontevraud, en 1450, avec l'autorisation du souverain pontife.

<sup>42</sup> Parmi ces personnages on remarque le célèbre abbé de Saint-Denis, Suger, qui écrivit vers 1150 au pape Eugène III, pour lui recommander l'abbaye de Fontevraud, dont il avait vu les commencements lorsqu'il étudiait, de 1098 à 1103, dans les écoles de l'Anjou. Le nombre des religieuses de Fontevraud s'élevait en 1150 à cinq mille.

Enfin, pour perpétuer le souvenir de leur attachement mutuel, Robert et Geoffroi établirent une association d'oraisons pour les morts entre l'abbaye de la Trinité et celle de Fontevraud<sup>43</sup>, et les deux monastères, pendant toute la durée de leur existence, furent unis par la prière comme leurs fondateurs l'avaient été par l'amitié.

Je crois avoir démontré que les lettres de Marbode et de Geoffroi de Vendôme à Robert d'Arbrissel peuvent s'interpréter dans un sens plausible, sans détruire la réputation de sainteté qu'a laissée ce célèbre prédicateur, et sans démentir la haute idée que les témoignages contemporains nous ont donnée de ses vertus. Maintenant, je vais essayer de prouver, contre les défenseurs trop ardents de sa mémoire, que ces lettres ont été réellement écrites par les vénérables personnages auxquels on les attribue, et que leur authenticité n'est pas douteuse.

Établissons d'abord dans quelle occasion et à quelle époque cette authenticité a commencé à être contestée, et nous comprendrons plus aisément la valeur des objections mises en avant pour la combattre. Quoique Sirmond eût publié la lettre de Geoffroi dès 1610, on ne songea pas d'abord à en nier l'existence. Mais, vers 1645, l'abbesse de Fontevraud, Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille naturelle de Henri IV, entreprit d'obtenir la canonisation du fondateur de son ordre. La cause fut portée en cour de Rome avec l'appui de la reine d'Angleterre, Henriette de France, qui, au moment où le trône de son époux s'écroulait dans les désastres des guerres civiles, écrivit de sa main au pape pour lui recommander cette affaire en justifiant l'intérêt qu'elle y prenait par les souvenirs attachés aux sépultures des anciens rois d'Angleterre abritées sous les voûtes de Fontevraud. Louis XIII ordonna en même temps à son ambassadeur à Rome d'appuyer la demande de sa sœur et d'en presser la décision. On conçoit que, dans cette circonstance, la publicité de la lettre de Geoffroi pouvait nuire au procès de canonisation. L'abbesse de Fontevraud résolut donc, à tout prix, de faire disparaître ce témoignage importun.

On savait que le manuscrit original des lettres de Geoffroi existait au monastère de la Trinité. L'abbesse envoya à Vendôme deux de ses religieux, qui demandèrent à consulter ce manuscrit pour y faire des recherches. On le leur confia, et dans un moment où ils n'étaient pas observés, ils coupèrent à la hâte le feuillet de parchemin qui contenait la première partie de la lettre à Robert d'Arbrissel, celle où se trouvait la phrase scandaleuse : *Cum eis et inter eas cubare non erubescis*. Quelque temps après, en 1652, une nouvelle députation de Fontevraud vint à la Trinité prier les Bénédictins de leur donner un certificat constatant que la lettre en question n'existait pas dans le manuscrit original. En effet, on en chercha vainement le titre, et le prieur, dom Marsolle, qui fut depuis supérieur général des Bénédictins de Saint-Maur, signa avec le sous prieur le certificat demandé, qui fut déposé dans les archives de Fontevraud. C'est sur ce certificat qu'on s'est toujours fondé depuis pour nier l'authenticité de la lettre de Geoffroi. Cependant, si le bon prieur avait examiné le manuscrit avec plus d'attention, ou plutôt s'il n'avait pas eu un peu de complaisance pour madame l'abbesse de Fontevraud, princesse du sang royal, il aurait vu que plus des deux tiers

<sup>43</sup> Charte de l'an 1114, ap. Bolland. Vita Roberti de Arbrissillo.



de la lettre existaient encore, et qu'une marge coupée très nettement accusait l'absence du feuillet enlevé<sup>44</sup>.

Cette curieuse anecdote est racontée par l'abbé Simon, chanoine de la collégiale de Saint-George de Vendôme, dans son histoire du Vendômois, écrite vers le milieu du dix-huitième siècle. Il tenait directement le fait des Bénédictins de la Trinité, et d'ailleurs la preuve matérielle de la soustraction subsiste dans le manuscrit lui-même conservé à la bibliothèque municipale de Vendôme. Le feuillet, qui a été coupé à la marge avec des ciseaux ou un canif, était le quatre-vingt-quatorzième du manuscrit ; il contenait au recto la dernière moitié d'une lettre de Geoffroi au pape Pascal, et au verso le commencement de celle adressée à Robert d'Arbrissel jusqu'à la phrase : *Hinc tibi videris, ut asseris, Domini Salvatoris digne bajulare crucem*. Le savant auteur de *l'Histoire littéraire de France*, dom Rivet, avait reconnu la soustraction lorsqu'il vint à Vendôme pour compiler les manuscrits de l'abbaye de la Trinité. En conséquence, il écrivit de sa main sur la marge la mention suivante : *Hic desunt multa quae ablata fuerunt in epistola ad Paschalem papam. Deest etiam initium epistolae ad Robertum de Arbrucello quae sic incipit*. A la suite, il copia en marge les passages qui manquaient, en se servant du texte que Sirmond avait publié d'après le manuscrit de l'abbaye de la Couture au Mans. Dom Rivet a fait connaître lui-même cette particularité, qui rend le manuscrit de Vendôme doublement précieux<sup>45</sup>.

Quant à l'authenticité de ce manuscrit, elle ne peut être l'objet d'aucun doute. Il se compose de quatre-vingt-dix-sept feuillets de parchemin de vingt centimètres de hauteur sur dix de largeur. La lettre à Robert d'Arbrissel occupe encore le quatre-vingt-quinzième et le recto du quatre-vingt-seizième. On ne trouve ensuite que deux lettres au pape Honorius : l'une est la quinzième du livre 1<sup>er</sup> de Sirmond, l'autre semble inédite ; mais il n'en reste que les premières phrases, les feuillets suivants ayant été détachés probablement à une époque reculée ; car la reliure paraît fort ancienne. Ce recueil primitif des œuvres de Geoffroi contient tous les sermons édités par Sirmond, et tous les opuscules, à l'exception des numéros 3, 4, 10, 14 et 16 ; mais il n'y a que huit lettres, dont une au pape Pascal, deux au pape Honorius, deux à Ives évêque de Chartres, une à Ulger évêque d'Angers, une à Odon abbé de Marmoutiers, et une à Robert d'Arbrissel. Dom Rivet a donc commis une singulière erreur en disant que dans le manuscrit de Vendôme cette dernière lettre était, comme dans le texte de Sirmond, la quarante-septième du quatrième livre<sup>46</sup>. Cependant, on ne peut douter que le manuscrit que nous possédons ne soit celui qu'il a vu, puisqu'on y trouve la note qu'il dit y

<sup>44</sup> « On ne montre plus ce manuscrit, dit Ménage, et on prétend dans l'abbaye de Vendôme qu'on ne sait ce qu'il est devenu. » (*Hist. de Sablé*, liv. IV, chap. 19). Trompé moi-même par des renseignements inexacts, j'avais dit dans mon *Histoire du Vendômois* que le manuscrit n'existait plus. La bibliothèque de Vendôme était alors dans un état qui rendait les recherches très difficiles. Aujourd'hui, ce précieux dépôt, où l'on compte encore deux cent trente deux manuscrits provenant de l'abbaye de la Trinité, est l'objet des soins intelligents d'un bibliothécaire non moins zélé qu'instruit, M. Bouchet, qui le rend accessible à tous avec une parfaite obligeance.

<sup>45</sup> *Histoire littéraire*, tom. IX, pag. 366.

<sup>46</sup> *Histoire littéraire*, tom. IX, pag. 366. Cette erreur a été répétée par dom Clémencet, *Hist. litt.*, tom. XI, pag. 191.

avoir inscrite de sa main : sa méprise ne peut s'expliquer que par un défaut de mémoire.

L'écriture du manuscrit de Vendôme est incontestablement des premières années du douzième siècle, et tout à fait semblable à celle des chartes de la Trinité qui datent de la même époque. Sous la direction de l'abbé Geoffroi, les études littéraires et théologiques avaient pris dans ce monastère un développement remarquable. Plusieurs copistes y étaient assidûment employés à transcrire les volumineux ouvrages des Pères de l'Eglise et des commentateurs de l'écriture sainte. Leur travail incessant accrût tellement la bibliothèque abbatiale, que vingt-cinq ans après la mort de Geoffroi, en 1156, les délégués de tous les prieurés de l'abbaye, réunis en assemblée générale, furent obligés de s'imposer une taxe pour la reliure et l'entretien des livres. Plusieurs de ces manuscrits existent encore à la bibliothèque municipale de Vendôme, et il suffit de les avoir parcourus avec quelque attention pour reconnaître, dans la ressemblance de l'écriture et dans un certain air de famille, l'identité de leur origine<sup>47</sup>. On serait tenté de croire que celui qui contient les œuvres, malheureusement incomplètes, de Geoffroi aurait été écrit sous la dictée même de l'auteur et à mesure qu'il composait. Les feuillets ne sont pas tous d'égale grandeur, et on y trouve des renvois à des feuilles intercalées. L'écriture est assez négligée et sans autre ornement que l'emploi de l'encre rouge dans les titres ou rubriques. Enfin, les sermons, les lettres, les hymnes, y sont entremêlés sans aucun ordre, et tandis que les autres œuvres y sont à peu près au complet, on n'y voit qu'un très petit nombre de lettres, ce qui s'explique s'il a été écrit du vivant de l'auteur ; car ce n'est guère qu'après la mort des hommes illustres que l'on recueille leur correspondance. Au commencement, deux feuillets, qui paraissent avoir été ajoutés, contiennent une pièce fort curieuse intitulée : *Invectio domni Goffridi Vindocinensis abbatis contra se ipsum*<sup>48</sup>. L'abbé Geoffroi s'y montre aussi sévère pour lui-même qu'il l'était pour les autres ; il ne s'épargne pas les plus violentes invectives et s'accuse surtout, envers ses subordonnés, d'un excès de rigueur dont il promet de se corriger à l'avenir. Cette pièce singulière fut probablement dictée par lui dans les derniers moments de sa vie. Le verso du second feuillet est occupé tout entier par une vignette coloriée dont le sujet se rapporte évidemment à ce qui précède. Elle représente l'abbé à genoux, revêtu du costume vert et rouge qui était alors celui des cardinaux<sup>49</sup>. Sa tête est nue et a un caractère de beauté mâle qui ne dément point ce que les

<sup>47</sup> Bouchet a fait connaître, dans le Bulletin des comités historiques (1852, p. 67), une liste écrite en 1118 des manuscrits copiés par les ordres de l'abbé Geoffroi. Ils sont au nombre de treize, dont sept au moins existent encore à la bibliothèque de Vendôme. Comme Geoffroi n'est mort qu'en 1132, on doit croire que beaucoup d'autres livres ont été copiés sous son administration.

<sup>48</sup> Cette pièce a été publiée par Sirmond, sous le n° 13 des opuscules avec le titre suivant : *Invectio Dei contra peccatorem, et peccatoris confessio precantis misericordiam*. Elle manquait dans le manuscrit du Mans, et il l'a copiée sur le manuscrit de Vendôme, qui lui avait été communiqué par l'abbé dom Sublet ; mais j'ignore pourquoi il en a changé le titre.

<sup>49</sup> Par un privilège presque unique dans la chrétienté et confirmé par plusieurs papes des onzième et douzième siècles, les abbés de la Trinité de Vendôme étaient de droit cardinaux de l'Église romaine, du titre de Sainte-Prisce. Le monastère lui-même parlait le titre d'abbaye cardinale de la Trinité.

chroniques contemporaines disent de ses avantages extérieurs<sup>50</sup>. Autour de la tonsure monacale, ses cheveux bruns tombent en boucles épaisses, et son menton est garni d'un collier de barbe. A côté de la figure, le copiste a écrit ces mots : *Goffridus peccator*. Près de l'abbé est le Christ, qui semble suspendu en l'air dans un cercle sur lequel repose la partie inférieure de son corps. L'expression de la tête du Sauveur est belle ; il étend une main vers Geoffroi et le saisit par le bras comme pour l'attirer à lui. Au-dessus de l'auréole qui entoure son visage est écrit le monogramme XPE. Entre les deux figures on lit cette phrase : *In te sperabo, occideris si me etiam*. Le cadre du tableau est formé par deux pilastres à chapiteaux ornés, supportant une arcade laquelle surgissent des monuments de style byzantin qui rappellent peut-être la construction primitive des bâtiments du monastère.

Nous n'avons pas craint d'entrer dans ces minutieux détails, parce qu'il nous a semblé qu'ils mettaient hors de contestation l'authenticité de la lettre de Robert d'Arbrissel, consignée dans un manuscrit qui porte des indices si évidents d'une rédaction auteur. Nous ajouterons que cette lettre se trouvait dans le manuscrit du Mans, qui était presque de la même date que le manuscrit original de Vendôme, et dont Sirmond s'est servi, parce qu'il était plus complet. Mabillon l'a encore retrouvée, pendant son voyage en Italie, dans un manuscrit qui lui parut être du douzième siècle, et qui appartenait à la riche bibliothèque du couvent des Mineurs de Sainte Croix à Florence<sup>51</sup>. Aussi Mabillon, comme dom Lobineau, comme dom Rivet, comme tant d'autres pieux érudits, ne doutait pas que la pièce ne fût parfaitement authentique<sup>52</sup>. Quant aux objections morales tirées des vertus de Robert d'Arbrissel et des témoignages de vénération qu'il avait reçus des plus saints personnages de son temps, nous avons consacré toute la première partie de notre travail à y répondre, en expliquant le véritable sens des lettres de Geoffroi et de Marbode, et les circonstances dans lesquelles elles avaient été écrites. Nous croyons inutile d'y revenir.

La lettre de Marbode a été moins fortement attaquée que celle de Geoffroi, sans doute parce qu'elle n'avait pas eu un aussi grand retentissement. Cependant on lui a opposé les mêmes objections morales, et dom Beaugendre, qui l'a comprise dans son édition des œuvres du savant évêque de Rennes, la considéra lui-même comme suspecte, parce qu'il ne l'avait point trouvée dans les manuscrits des œuvres de Marbode, qu'il avait consultés au nombre de cinq. Elle était seulement, placée à la suite des écrits d'Hildebert, évêque du Mans, dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Victor. Mais, parmi les

<sup>50</sup> Corpore formosus, litteris maxime instructus, et ceteris bonis adornatus. (Chron. de la Trinité d'Angers).

<sup>51</sup> Museum italicum, seu collectio veterum scriptorum ex bibliothecis italicis eruta, pag. 164. Ce manuscrit était connu du P. Pagi. La lettre existait aussi dans un autre du douzième siècle qui faisait partie du fond de la reine Christine, au Vatican.

<sup>52</sup> *Annales Ord. S. Bened.*, lib. LXIX, n. 141. Dans ce passage Mabillon décrit très exactement le ms. de Vendôme : Dicam quod res est : exstabat in illo codice integra haec epistola ; sed homo, nescio quis, folium illud abscidit in quo ejus epistolae initium continebatur ; sed tamen ad rei fidem restat etiam nunc in illo codice. amplius quam media pars, ab his scilicet verbis, *Tibi videris ut asseris*, et caetera, usque ad finem epistolae.

manuscrits consultés par dom Beaugendre, le plus digne d'attention était celui de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où Marbode était mort, et où il avait passé les dernières années de sa vie. Ce manuscrit, comme celui de Geoffroi, à Vendôme, était probablement le texte original sur lequel les autres avaient été copiés. Or, si la lettre à Robert d'Arbrissel n'y était plus du temps de dom Beaugendre, un ancien catalogue de la bibliothèque de Saint-Aubin prouve qu'elle y existait antérieurement, et d'après le témoignage d'un moine de ce couvent, elle en aurait été enlevée avec plusieurs autres pièces<sup>53</sup> ; comme cette disparition date de la même époque que celle de la lettre de Geoffroi à l'abbaye de la Trinité, il y a tout lieu de croire qu'elle doit être attribuée à la même cause, c'est-à-dire au vif désir qu'avait l'abbesse de Fontevraud de supprimer tous les documents qui pouvaient nuire à la canonisation du fondateur de son ordre<sup>54</sup>.

Pour Mabillon comme pour les savants auteurs de *l'Histoire littéraire*, la lettre de Marbode n'était pas moins authentique que celle de Geoffroi de Vendôme : *Quem verum hujus epistolae parentem esse non dubito*, dit Mabillon<sup>55</sup>. « Quiconque se donnera la peine de la lire et de la comparer avec les autres lettres de Marbode, ajoute le continuateur de dom Rivet, sera convaincu qu'elles sont toutes du même auteur. L'évêque de Rennes y prend le titre qu'il se donne dans toutes les lettres qu'il a écrites, *Minimus episcoporum*... On y voit le même style que dans les autres, le même feu, le même raisonnement, la même abondance de citations et d'autorité de l'Écriture et des Pères, la même manière de les citer, en sorte qu'il n'est pas possible de se refuser à une telle évidence<sup>56</sup> »

Il me reste à dire quelques mots d'une hypothèse assez accréditée qui désignerait le fameux hérétique Roscelin comme le véritable auteur de la lettre attribuée à Geoffroi de Vendôme. Cette supposition ne repose que sur un passage d'une lettre d'Abailard adressée à Guillaume, évêque de Paris, pour lui demander de convoquer une réunion solennelle, une sorte de tournoi théologique où Roscelin serait admis à exposer ses doctrines, qu'Abailard se faisait fort de réfuter<sup>57</sup>. Dans cette épître, il ne ménage pas son adversaire : il rappelle que Roscelin, condamné par le concile de Soissons, en 1093, avait été forcé de quitter la France ; que, réfugié en Angleterre, il en avait été expulsé pour avoir publié un libelle diffamatoire contre le vénérable Anselme, archevêque de Cantorbéry ; enfin, qu'il avait publié une lettre insolente contre Robert

<sup>53</sup> *Hist. Littéraire de France*, tom. X, p. 361. C'est sans doute d'après ce manuscrit que la lettre à Robert fut insérée dans la première édition des œuvres de Marbode imprimée à Rennes en 1524. Le texte de cette lettre est très incorrect dans l'édition de dom Beaugendre ; j'ai rectifié mes citations sur l'édition primitive, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, conservé à la bibliothèque Mazarine.

<sup>54</sup> Le zèle impérieux de la fille de Henri IV paraît avoir détruit encore un autre écrit composé contre Robert d'Arbrissel par Pierre, moine de Saint-Florent et curé de Saumur. C'était sans doute un de ces curés qui, selon Marbode, avaient à se plaindre du prosélytisme de Robert. Le manuscrit de cet opuscule était vers 1650 entre les mains du P. Vignier, oratorien, qui en fit le sacrifice à madame l'abbesse de Fontevraud, ainsi que l'attestent Ménage et dom Luc d'Achéry. (*Hist. de Sablé*, liv. IV, c. 19).

<sup>55</sup> *Annales Ord. S. Bened.*, lib. LXIX, n. 142.

<sup>56</sup> *Hist. littéraire*, tom. X, pag. 360.

<sup>57</sup> Abaelardi epist. 21.

d'Arbrissel, cet illustre héraut de Jésus Christ : *Hic contra egregium illum praeconem Christi, Robertum de Arbrissello, contumacem epistolam ausus est confingere*. Pour rendre ce passage décisif dans la question qui nous occupe, on a voulu traduire *litteram contumacem* par une *lettre supposée*. Mais le sens qu'Abailard donnait ici au mot *contumax* est clairement expliqué dans la phrase suivante, où il dit que Roscelin fut banni d'Angleterre pour son insolence envers Anselme de Cantorbéry : *Ut ab Anglia impudens ejus contumacia sit ejecta*. Quant au mot *confingere*, il signifie *rédiger, composer* et n'implique pas nécessairement la fabrication d'une pièce fausse.

D'ailleurs, l'évêque Guillaume mourut en 1102, et Abailard parle du bannissement de Roscelin, en 1097, comme d'un fait récent. Il est donc probable que sa lettre à l'évêque fut écrite en 1098 ou 1099, et par conséquent avant la fondation de Fontevraud. S'il en est ainsi, comment Roscelin aurait-il pu calomnier, sous le nom de Geoffroi de Vendôme, un monastère qui n'existait pas encore. On doit croire que son libelle s'attaquait aux prédications de Robert et au titre de missionnaire apostolique qui lui avait été conféré en 1096. Sous ce rapport, il serait plus vraisemblable de lui imputer la lettre de Marbode. Mais, comme l'ont très bien remarqué dom Rivet et dom Lobineau, peut-on admettre qu'on ait fait courir un libelle injurieux sous le nom de personnages aussi connus, aussi importants que Marbode ou Geoffroi, sans réclamation de leur part ? Comprendrait-on qu'il ne se trouvât aucune trace d'un pareil fait dans la volumineuse correspondance de l'abbé de Vendôme ? Et puis le style de ces lettres est-il celui d'un libelle ? Celle de Marbode est plus dure dans les reproches, moins affectueuse dans les exhortations : c'est le langage d'un juge impartial et sévère. Mais, est-ce un ennemi, un hérétique plein de venin et de fiel qui aurait écrit sous le nom de Geoffroi ces touchantes expressions de la sollicitude d'un ami : « Je vous en conjure, frère chéri, par les entrailles de ma charité fraternelle ? » Concluons qu'il est impossible que Roscelin ait écrit ces lettres, et d'ailleurs, puisqu'il y en a deux, et qu'Abailard n'attribue à Roscelin qu'un seul libelle contre Robert, il resterait toujours une des deux lettres qu'on ne pourrait contester. Qu'y gagnerait-on ?

Je crois avoir parcouru tous les points qui peuvent soulever quelques difficultés sur cette question. Si j'ai réussi à lever les doutes des hommes de bonne foi sur l'authenticité des lettres de Geoffroi et de Marbode, je ne puis mieux terminer la discussion que par ces sages paroles de dom Rivet : « Il faut avouer deux choses : et que les ennemis de la gloire de Robert d'Arbrissel ont triomphé sans sujet de ces deux lettres, et que tout son ordre n'a pas su les prendre dans leur vrai point de vue. »